



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 30 avril 1957

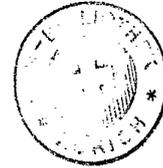
Classe 71 f

Bernard Humbert, Langendorf (Soleure), est mentionné comme étant l'inventeur

BREVET PRINCIPAL

Roamer Watch Co. S. A., Soleure

Demande déposée : 20 janvier 1955, 18 h. — Brevet enregistré : 15 mars 1957



Palier à billes pour balancier d'horlogerie

L'objet de la présente invention est un palier à billes pour balancier d'horlogerie, dans lequel la cage de roulement est en deux pièces, soit une bague et une plaque maintenant les 5 billes dans la cage.

L'unique figure du dessin annexé représente deux formes d'exécution de l'objet de l'invention, données à titre d'exemple. Les deux paliers constituant ces formes d'exécution sont de 10 construction identique ; seule la forme de la plaque diffère du fait qu'il s'agit respectivement d'un palier inférieur et d'un palier supérieur de balancier. On se contentera donc de décrire le palier supérieur.

15 L'axe de balancier se trouve en 1, ses extrémités se terminant par des parties pointues coniques 2, logées entre les billes 3 des paliers respectifs. Ces billes roulent dans une cage formée d'une bague 4 présentant un chemin de 20 roulement cylindrique entourant les billes et d'une plaque 5, formant butée. Ces deux pièces 4 et 5 sont chassées dans un chaton 6 fixé dans le coq 7.

25 Un couvercle annulaire 8 formé d'un disque percé pour livrer libre passage à l'axe du balancier empêche les billes de sortir du palier. Son trou est fortement contrefraisé en 9, du côté faisant face au palier, ceci pour permettre d'obtenir un palier aussi mince que possible. Il 30 pourrait l'être des deux côtés.

La bague 4 et la plaque 5 sont des pierres, par exemple des pierres synthétiques. De même, les billes pourraient être des rubis, en particulier des rubis synthétiques. On peut aussi prévoir que tout ou partie de ces éléments soit 35 en métal.

Il apparaît aussi utile de faire les billes d'une autre couleur que le reste du palier, en particulier d'une couleur différente de celle de 40 la plaque 5, ce qui permet de mieux les distinguer et de déceler plus facilement la présence d'une bille cassée.

REVENDEICATION :

Palier à billes pour balancier d'horlogerie, caractérisé en ce que la cage de roulement 45 est en deux pièces, soit une bague et une plaque maintenant les billes dans la cage.

SOUS-REVENDEICATIONS :

1. Palier selon la revendication, caractérisé en ce que la bague présente un chemin de rou- 50 lement cylindrique entourant les billes.

2. Palier selon la revendication, caractérisé en ce que les billes, la bague et la plaque sont constituées par des pierres.

3. Palier selon la revendication et la sous- 55 revendication 2, caractérisé en ce que ces pierres sont synthétiques.

4. Palier selon la revendication, caractérisé en ce que l'un au moins des éléments — billes, bague, plaque — est en métal, les autres étant des pierres.

5 5. Palier selon la revendication, caractérisé en ce qu'il est fermé par un couvercle présentant un passage pour l'axe du balancier et empêchant les billes de s'échapper.

6. Palier selon la revendication et la sous-revendication 5, caractérisé en ce que le bord du passage du couvercle est fortement contre-fraisé sur l'une au moins des faces de celui-ci. 10

7. Palier selon la revendication, caractérisé en ce que les billes sont d'une autre couleur que la plaque. 15

Roamer Watch Co. S. A.

Mandataire : Edmond Lauber, ing. dipl., Genève

